

Projet du Compte de l'ONU pour le Développement, sur le "Changement d'échelle de l'efficacité énergétique dans les secteurs résidentiel et tertiaire dans la région Arabe"



UNITED NATIONS

الاسكوا
ESCWA

Atelier national sur "l'élaboration, la mise en œuvre et
l'évaluation des politiques de Maitrise de l'Energie dans le
Secteur des Bâtiments en Tunisie"

Atelier national, 25 Avril 2019 – Tunis – Tunisie



الوكالة الوطنية
للتحكم في الطاقة
ANME

التزام دائم و متجدد

Economic And Social Commission For Western Asia



UNITED NATIONS

الاسكوا
ESCWA

**Comment traduire les stratégies de ME
dans le secteur des bâtiments en objectifs
concrets de mise en œuvre d'actions d'EE
et comment évaluer les moyens à mettre
en œuvre pour réaliser les objectifs ainsi
définis**

Contenu

1. Stratégie Nationale de Maîtrise de l'Energie de la Tunisie
2. Les critères d'évaluation des enjeux et des impacts de la Stratégie Nationale de ME
3. De la Stratégie de ME au Plan d'Actions 2014-2020 et les perspectives 2030
4. Comment évaluer les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs ainsi définis
5. Conditions nécessaires pour réaliser les objectifs ainsi définis

Stratégie Nationale de Maîtrise de l'Énergie de la Tunisie

République Tunisienne
Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines
Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie

30 | 30

STRATEGIE NATIONALE DE MAÎTRISE DE L'ENERGIE

Objectifs, moyens et enjeux

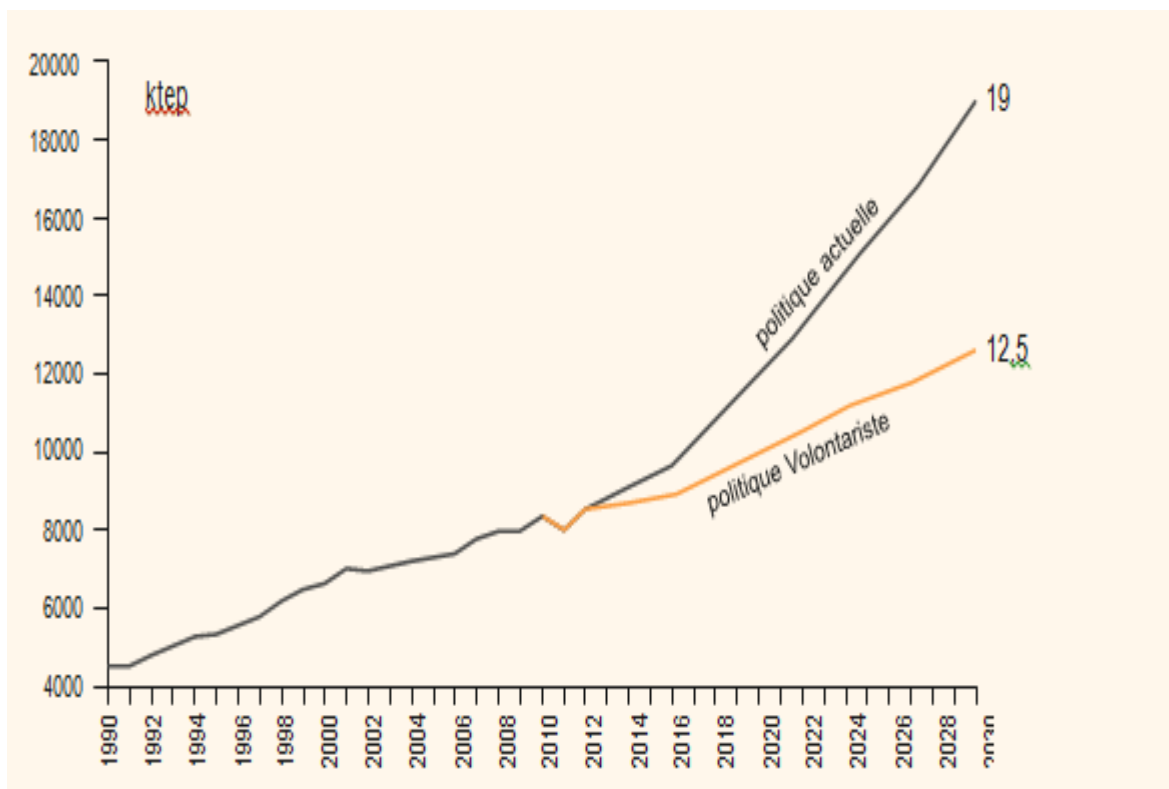
Juin 2014

Les objectifs de la stratégie de maîtrise de l'énergie

Une réduction de la demande d'énergie primaire de 17% en 2020 et 34% en 2030, par rapport au scénario tendanciel.

Stratégie Nationale de Maîtrise de l'Énergie de la Tunisie

Scénarios de la demande d'énergie primaire



Les objectifs de la stratégie de maîtrise de l'énergie

Une part des énergies renouvelables hors biomasse dans la consommation finale de 7% en 2020 et 12% en 2030.

Une réduction des émissions de gaz carbonique (CO₂) de 48% en 2030

Les critères d'évaluation des enjeux et des impacts de la Stratégie Nationale de ME

Quatre principaux critères sont à prendre en compte pour l'évaluation au fur et à mesure de l'application de stratégie.

- **Critères énergétiques : amélioration de l'indépendance énergétique par la réduction de la consommation d'énergies fossiles et la diversification du mix énergétique.**
- **Critères économiques : réduction de la facture énergétique, baisse des subventions publiques et développement industriel des technologies de maîtrise de l'énergie.**
- **Critères environnementaux : réduction des émissions de gaz à effet de serre.**
- **Critères sociaux : création d'emplois et préservation du niveau de vie des ménages défavorisés**

De la Stratégie de ME au Plan d'Actions 2014-2020 et les perspectives 2030

Deux catégories d'actions sont à distinguer visant le secteur des bâtiments : les actions spécifiques et les actions horizontales.

a) Les actions spécifiques

- Audits et Contrats Programmes**
- Eclairage efficace : Les actions sur l'éclairage efficace concernent les lampes à basse consommation (LBC) et les lampes à LED**
- Appareils électroménagers : Les actions sur les appareils électroménagers consistent à réduire la demande électrique dans la réfrigération et la climatisation**

De la Stratégie de ME au Plan d'Actions 2014-2020 et les perspectives 2030

a) Les actions spécifiques

■ Bâtiments efficaces : L'efficacité énergétique dans les bâtiments comporte trois actions :

- Bâtiments existants : rénovation thermique d'environ 300 000 unités résidentielles et tertiaires d'ici 2020.
- Labellisation des bâtiments hôteliers, de santé, de bureaux et résidentiels collectifs.
- Modification de la réglementation thermique et énergétique des bâtiments collectifs : élévation du niveau minimum des performances énergétiques des bâtiments résidentiels collectifs et des bureaux.

De la Stratégie de ME au Plan d'Actions 2014-2020 et les perspectives 2030

b) Les actions horizontales

Les actions horizontales sont les actions communes à l'ensemble des secteurs.

- Accords volontaires :**
- Sur une première période, les accords volontaires consistent à engager les entreprises grosses consommatrices d'énergie à fixer des objectifs d'économie d'énergie sur la base de « benchmarks » nationaux ou internationaux. En contrepartie, les pouvoirs publics s'engagent à appuyer les entreprises concernées avec des avantages spécifiques..**
- Sur une deuxième période, les accords deviendraient contraignants et seraient assortis de pénalités. Les entreprises concernées dans le secteur des bâtiments sont les suivantes : hôtels, collectivités locales, promoteurs immobiliers...**

De la Stratégie de ME au Plan d'Actions 2014-2020 et les perspectives 2030

b) Le solaire thermique

L'objectif qualitatif du plan d'action est de ramener progressivement le marché des CES vers une autonomie commerciale complète permettant ainsi de « banaliser » le produit, sur les quatre prochaines années. Pour ce faire, plusieurs mesures d'ordre technique et économique doivent être prises.

Sur le plan quantitatif, l'objectif est de multiplier par un facteur de 2, le taux de pénétration actuel en 2020, et par un facteur de 4 à l'horizon 2030.

Pour cela, il est prévu d'atteindre en 2020 un parc de 1,3 Mm². En conséquence, le taux de pénétration du marché du CES évoluerait de 54 m²/1000 habitants actuellement, à environ 114 m² en 2020 et 202 m²/1000 habitants en 2030.

De la Stratégie de ME au Plan d'Actions 2014-2020 et les perspectives 2030

Mesures identifier à entreprendre:

- Réduction progressive de la subvention.
- Révision des modalités du crédit, afin d'absorber l'effet de la réduction de la subvention directe sur le marché : augmentation des montants et rallongement de la durée des crédits tout en faisant participer le FTE, en tant que «revolving Fund», dans le financement des crédits.
- Institution d'un label « Produit » pour les CES afin de renforcer la qualité des équipements.
- Prospection de nouvelles niches de marché, telles que le segment des classes sociales pauvres et l'habitat vertical
-

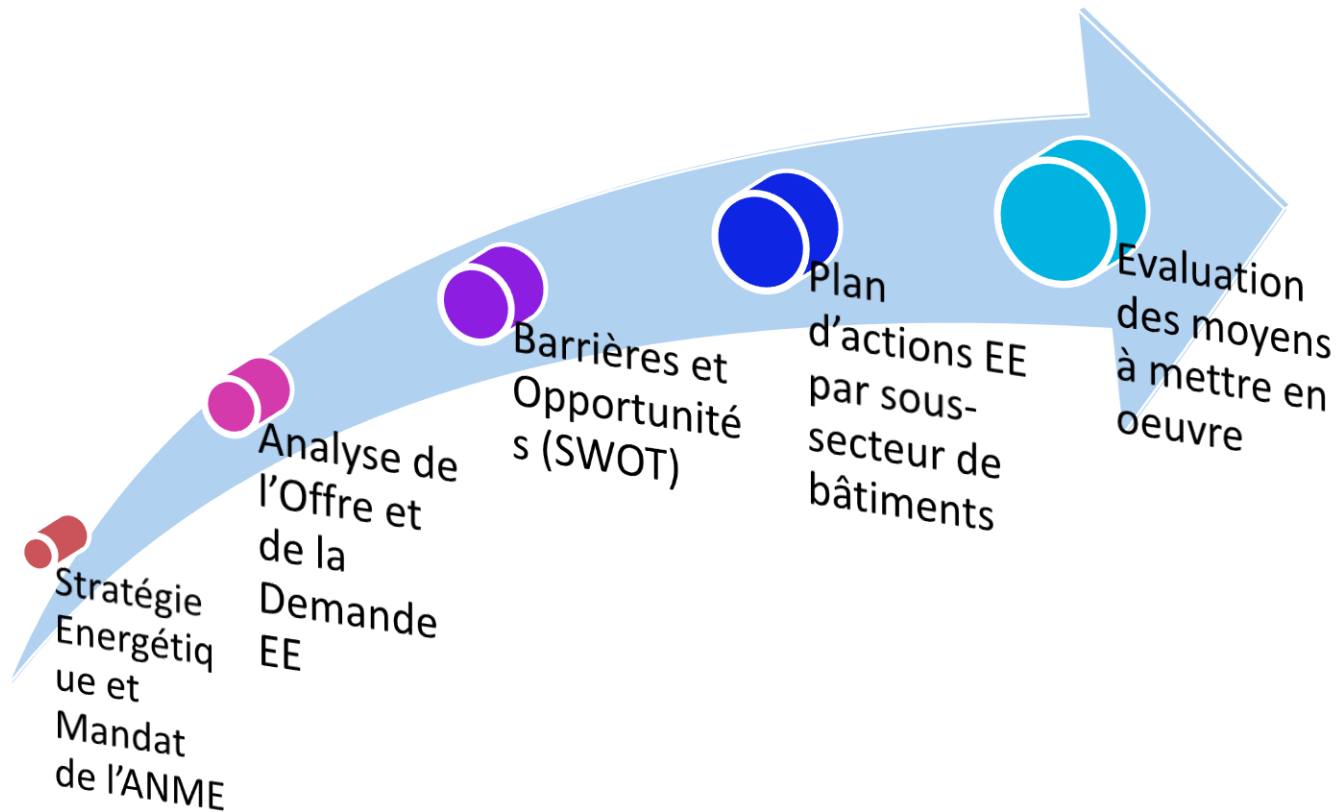
De la Stratégie de ME au Plan d'Actions 2014-2020 et les perspectives 2030

Les clés de la réussite de la stratégie

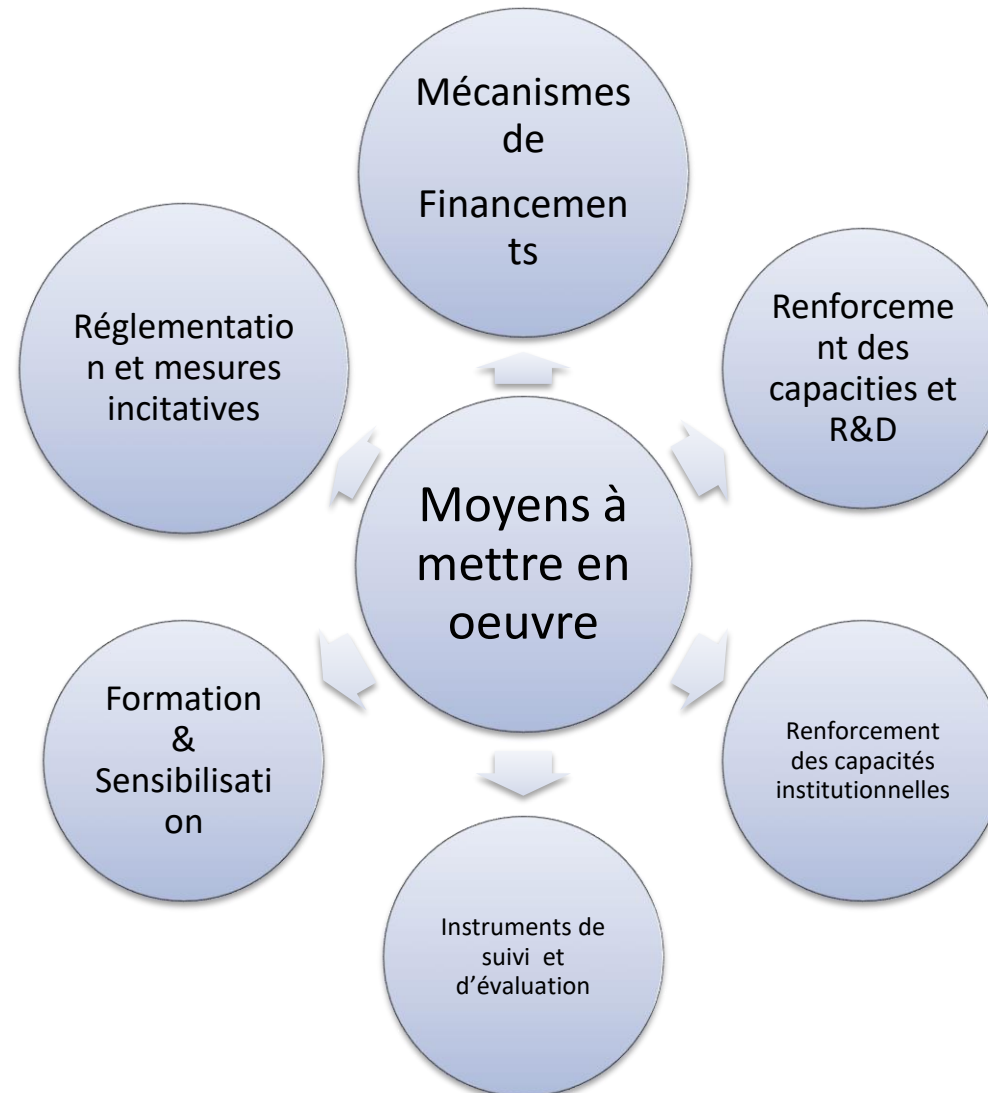
- a) **Le cadre réglementaire : Le cadre réglementaire de la maîtrise de l'énergie doit être revu pour être en accord avec la nouvelle stratégie de maîtrise de l'énergie**
- b) **Elargissement de l'éligibilité au FTE : Afin de mobiliser le plan d'action de maîtrise de l'énergie, il est indispensable d'élargir le champ d'éligibilité au FTE à de nouvelles actions.**
- c) **La décentralisation de la Maîtrise de l'Energie: L'implication des régions dans la politique de maîtrise de l'énergie est une condition indispensable de la réussite du plan d'action et de la stratégie de développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables**
- d) **Promouvoir la citoyenneté énergétique**

En 2019, il est temps d'évaluer les résultats des actions de la stratégie de la Maitrise de l'Energie de la Tunisie et de proposer ou d'ajuster les actions EE en fonction du potentiel EE identifié et des objectifs de ME révisés.

Comment évaluer les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs ainsi définis



Comment évaluer les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs ainsi définis



Comment évaluer les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs ainsi définis

Considérations pour l'élaboration du Plan d'Actions

1. Développer des plans d'action s'inscrivant dans l'exécution des objectifs globaux définis dans la stratégie énergétique nationale en matière de l'efficacité énergétique.
2. Traduire les plus pertinentes des propositions (de la stratégie nationale d'Efficacité Energétique) en mesures visant à diminuer la consommation énergétique dans des programmes structurés intégrés dans le champ de compétence et d'intervention de l'ANME.
3. Proposer des projets et des plans d'actions s'articulant autour d'une vision d'ensemble permettant de fédérer les actions hétérogènes autour d'axes majeurs.
4. Concrétiser les programmes ayant une plus-value opérationnelle.
5. Renforcer le suivi concernant la concrétisation des projets identifiés.
6. Limiter la réalisation des études à caractère général sans applications opérationnelles.

Comment évaluer les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs ainsi définis

Considérations pour l'élaboration du Plan d'Actions

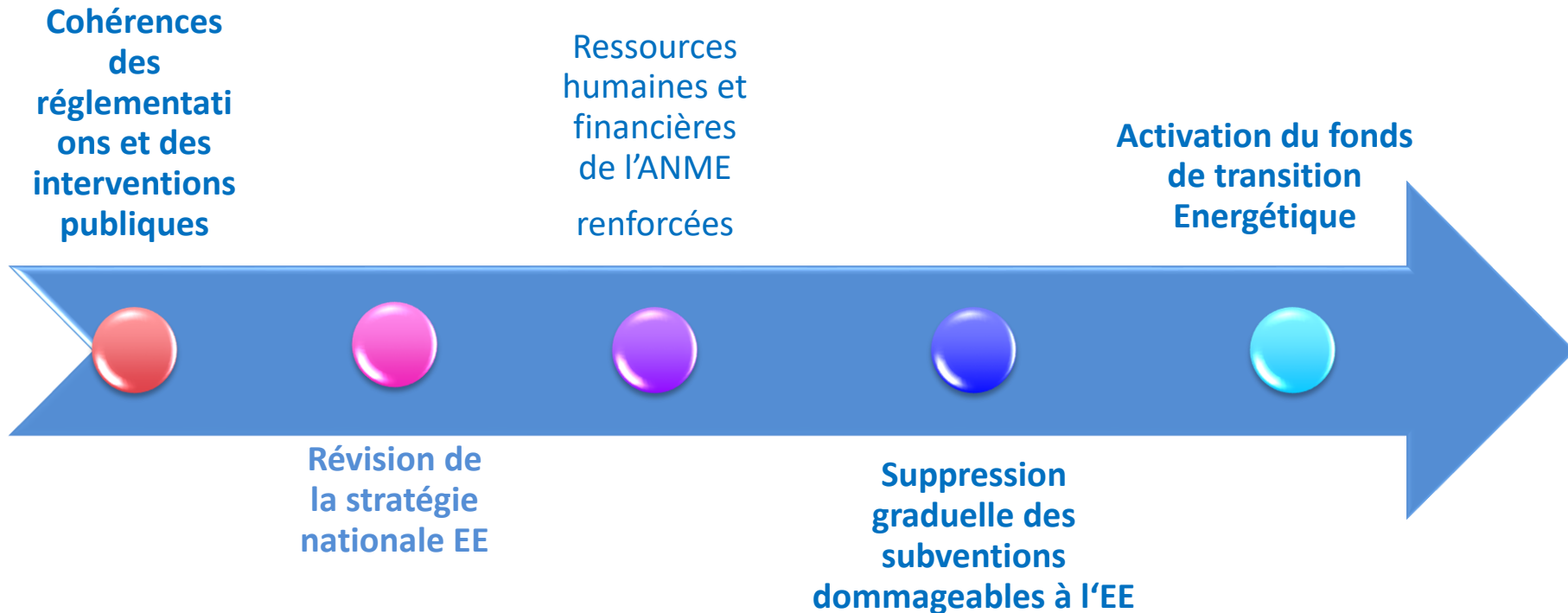
7. Eviter les projets s'inscrivant dans le court terme et ne répondant qu'à des besoins immédiats et ponctuels
8. Eviter les projets se focalisant sur des activités subsidiaires ne traduisant pas les objectifs primordiaux de la stratégie énergétique nationale.
9. Procéder à la sélection des projets financés par la coopération internationale correspondant à des besoins réels de la Tunisie et s'alignant sur les missions de l'ANME. Ceci permettrait de garantir leur réussite et l'évaluation de leur impact.
10. Diffuser auprès des investisseurs des données et renseignements susceptibles d'accélérer l'effort de promotion du potentiel dd'EE
11. Sélectionner les projets pilotes sur la base de leur potentiel de duplication à grande échelle et favorisant l'émergence d'une industrie locale.

Comment évaluer les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs ainsi définis

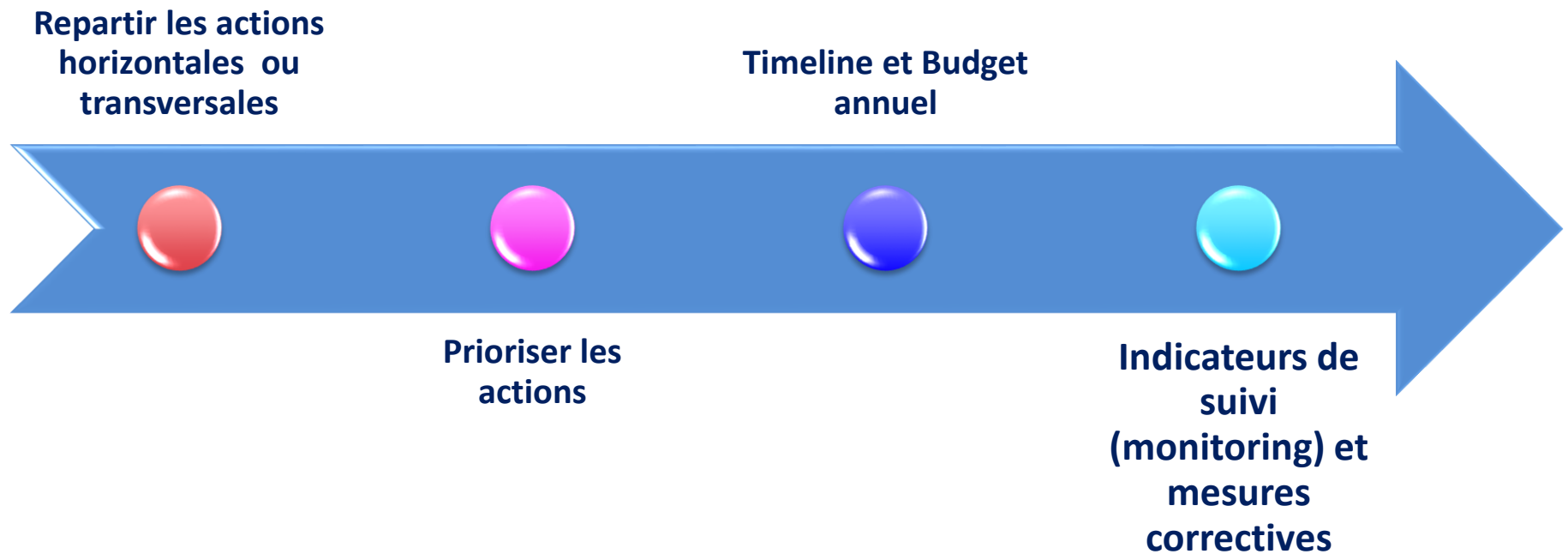
Considérations pour l'élaboration du Plan d'Actions

12. Mettre en place des actions d'accompagnement des décideurs locaux et de renforcement des capacités locales pour un développement territorial intégré de l'efficacité énergétique. Soutenir le développement des expériences modèles à travers la sensibilisation, l'information et l'orientation au profit du citoyen.
13. Accompagner le secteur du bâtiment pour la mise en œuvre de la réglementation thermique dans le bâtiment.
14. Développer des outils de contrôles et des mesures de sanctions pour les cas d'infractions.

Conditions nécessaires pour réaliser les objectifs ainsi définis



Comment évaluer les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs ainsi définis



Economic And Social Commission For Western Asia



UNITED NATIONS

الاستسقا
ESCWA

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Adel Mourtada (adel.mourtada@yahoo.fr)

Consultant CESAO/ESCWA